

“La France, pays historique d’immigration” et autres sornettes gauchistes (2)

écrit par François des Groux | 9 juillet 2020



Illustration : une vision tronquée ou faussée de l’immigration (extrait de l’atlas géopolitique “Autrement”)

.

Dans l’article précédent, nous avons vu comment certains idéologues, dans l’enseignement ou l’édition, réécrivaient l’histoire de France en fonction de leurs penchants immigrationnistes.

<https://resistancerepublicaine.com/wp-admin/post.php?post=174983&action=edit>

La gauche ne supportait plus les symboles identitaires d’une France autrefois fière d’elle-même et combative (Vercingétorix, Clovis, Charles Martel, Jeanne d’Arc...), il fallait donc qu’elle reconstruise un nouveau mythe fondateur à travers l’image salvatrice et rédemptrice du... migrant.

Celui qui – on peut rêver – paiera nos retraites, s’occupera des vieux en EHPAD et, plus vraisemblablement, votera... à gauche.

Car “Saint-Immigré”, avec ses bienfaits et ses miracles, est venu reconstruire la France, revivifier sa démographie et bâtir un nouveau projet de société.

Un projet à base de soumission islamo-raciale et de métissage, que l’on doit accepter en rémission de nos péchés esclavagistes et coloniaux.

“La France, pays historique d’immigration” ou *“La France a depuis toujours été une terre d’immigration”* et autres sornettes débitées par la gauche s’apparentent à un nouveau conté de fée, à un nouveau *storytelling* comme ils disent, empruntant désormais, eux les tenants du marxisme culturel, tous les anglicismes et les modes des campus américains.

Paradoxalement ici, c’est un Français d’origine arménienne, [Aram Mardirossian](#), qui le dénonce avec érudition et brio.

Mythes et réalités de l’histoire de l’immigration en France

Il n’existe pas d’immigration en France, à proprement parler, avant la seconde moitié du XIXe siècle.

À ceux qui voudraient faire d’elle un élément constitutif de l’identité nationale, *Aram Mardirossian*, professeur agrégé des facultés de droit à Paris-I Panthéon-Sorbonne et directeur d’études à l’École pratique des hautes études (sciences religieuses), répond qu’il n’en est rien.

La France a depuis toujours été une terre d’immigration.

Par ignorance ou par malice, cette antienne, qui est frénétiquement psalmodiée par le chœur des prêtres du “prêt-à-penser”, constitue une ineptie sur le plan historique, sauf à supposer que l’histoire de la France commence au XIXe siècle, comme le clament avec une docte assurance les

nostalgiques de la Terreur révolutionnaire et autres adorateurs des droits de l'homme. Auparavant, forcément, il n'y avait que les ténèbres...

L'histoire est faite par les hommes. Celle de la France s'amorce avec le règne de Clovis, qui reçoit le baptême à la fin du Ve siècle, peu après la chute de l'Empire romain d'Occident (476-480). Les Francs éliminent alors les autres puissances germaniques présentes en Gaule pour instaurer la royauté mérovingienne. Ils étendent leur domination sur les autochtones gallo-romains qui sont eux-mêmes le fruit d'une synthèse entre les Gaulois, peuple celtique arrivé là au plus tard au VIIIe siècle avant J.-C., et leurs vainqueurs Romains (IIe -Ier siècle avant J.-C.). Une nouvelle fusion – d'où allait sortir la nation française – s'opère lentement entre les conquérants francs, qui représentent moins de 10 % de la population, et la majorité gallo-romaine.

L'hostilité toute naturelle existant entre les vainqueurs et les vaincus n'empêche pas leur fusion progressive, essentiellement du fait que, depuis la conversion de Clovis, les uns comme les autres sont chrétiens. Cette foi commune va constituer un ciment efficace et, lors de l'avènement des Carolingiens (751), la synthèse est en voie d'achèvement.

Mais il y a plus. Outre la présence d'une communauté juive très minoritaire, cette synthèse incluait aussi à l'origine un élément supplémentaire, certes minime, mais qui joua également son rôle. Au fil des siècles, l'Empire romain avait enrôlé de nombreux Barbares dans son armée, qui manquait toujours d'hommes.

Si les éléments germaniques étaient les plus nombreux, la *Notitia dignitatum*, sorte d'annuaire civil et militaire qui récapitule l'état de l'empire à la fin du IVe siècle, indique la présence de contingents celtes, africains et orientaux. Parmi ces derniers, plusieurs sont stationnés en Gaule et, après la disparition de l'empire, une partie de

ces soldats, qui sont surtout originaires d'Arménie, d'Iran et de Syrie, font souche dans leur pays d'adoption devenu désormais le royaume franc.

Leur nombre total ne devait pas excéder quelques dizaines de milliers d'individus, mais on note que, vers la fin du IV^e siècle, un roi d'Arménie déchu et son armée qui servent en Lorraine obtiennent, privilège exceptionnel pour des Barbares, le droit d'épouser des citoyennes romaines.

Peu avant, l'un de leurs compatriotes était évêque de Metz, alors que Reims et Orléans accueillaient également des prélats originaires d'Orient, sans oublier le grand Irénée de Lyon, natif de Smyrne, qui, dès 177, siégeait dans la capitale des Gaules. Au V^e siècle, des cavaliers perses vivent en Champagne dans des cantons qui prennent parfois leurs noms. Au siècle suivant, en pleine période mérovingienne, le trône épiscopal de Paris est occupé par un Iranien, puis deux fois par des Syriens, tandis que les évêchés de Senlis, du Vermandois et d'Autun connaissent aussi des pontifes issus de ces lointaines contrées.

Ces Orientaux, presque tous chrétiens, se sont progressivement fondus dans les populations gallo-romaines et franques.

Au-delà des Alpes, le pape Hormisdas (514-523) porte un nom proprement iranien, l'un de ses successeurs, Théodore I^{er} (642-649), est un Palestinien et, dans la première moitié du VIII^e siècle, trois pontifes – Sisinnius, Constantin et Grégoire III – sont originaires de Syrie.

Par la suite, en dehors des incursions menées par les Magyars qui ne cherchèrent jamais à s'installer, les deux principaux mouvements de population touchant la Francie occidentale – initialement dans le cadre de l'éphémère Empire carolingien – se produisent aux IX^e et X^e siècles. Les sanglantes incursions opérées durant des décennies par

les Vikings païens, au nord, et par les sarrasins musulmans, au sud, eurent un dénouement différent. À la suite du traité de Saint-Clair-sur-Epte, concédé en 911 par le roi Charles le Simple, les Vikings reçoivent la Normandie (la terre des Nordmenn) en échange de leur conversion au christianisme.

Minoritaires, les nouveaux venus fusionnent peu à peu avec la majorité franque qui les accueille.

À l'inverse, les sarrasins, après avoir été repoussés une première fois dès 732 par Charles Martel, puis complètement par son fils Pépin le Bref en 759, tentent de s'implanter en Provence au début du Xe siècle. Installés dans le massif des Maures (qui porte leur nom), ils contrôlent notamment La Garde-Freinet (Fraxinet), d'où ils seront chassés en 973.

Là, aucune fusion ne se produit entre les envahisseurs et les autochtones.

Chaque partie s'appuie sur une religion qu'elle considère comme l'unique vérité, à laquelle l'adversaire devrait finir par se ranger. La petite Reconquista franque du Xe siècle fait écho à la grande, menée par les Espagnols chrétiens, dont le pays a été occupé pendant près de huit siècles (711-1492) par les musulmans.

En dépit de sa durée, cette période n'engendrera, là encore, aucune synthèse entre les deux populations. Le mythe d'Al-Andalus, qui conte une cohabitation quasiment idyllique entre les musulmans, les juifs et les chrétiens, doit être clairement dénoncé. Les musulmans se considéraient comme les maîtres dominant les deux autres communautés, dont la présence, en terre d'islam, n'était tolérée que si elles acceptaient le statut inférieur et dégradant de *dhimmi*.

En France, à la veille de l'an mille, la fusion des groupes gallo-romain et germanique est complètement réalisée. La population issue de cette synthèse ne subira quasiment plus aucun changement jusqu'au XIXe siècle. Les huit cents ans

qui voient la royauté capétienne bâtir la France sont marqués par la grande stabilité d'une population puissamment rurale et sédentaire.

La guerre de Cent Ans achève la construction du sentiment national français, imprégné de christianisme. De 15 millions d'habitants en 1300, la population française passe à 28 millions en 1789. Les apports démographiques étrangers sont résiduels, à l'exception d'une fraction de l'élite politico-religieuse – à l'image d'un Mazarin -, économique et culturelle.

Les choses changent seulement dans la seconde moitié du XIXe siècle. Vers 1880, le pays recense un million d'étrangers – en comptant leurs descendants naturalisés. Ils sont pour l'essentiel originaires d'Italie, d'Espagne et de Belgique. À la veille de la Grande Guerre, leur nombre a doublé. La saignée démographique causée par les combats ouvre la voie à une deuxième grande vague d'immigration, qui inclut cette fois des populations venues de pays non limitrophes, telles que les Polonais, les Russes fuyant le bolchevisme ou les Arméniens rescapés du génocide perpétré à leur encontre par les Turcs ottomans. Plus tard arrivent des Portugais, ainsi qu'une immigration originaire des colonies. En 1950, la France compte environ 4 millions d'étrangers ou de naturalisés pour une population dépassant légèrement les 40 millions d'habitants.

Le plus souvent sans renier leurs origines, ces nouveaux venus s'assimilent et trouvent leur place dans la société française.

Les Trente Glorieuses amènent une troisième vague d'immigration qui, comme les précédentes, est prioritairement liée au travail. Ces étrangers gardent leur nationalité et projettent de rentrer *in fine* chez eux.

Toutefois, cette nouvelle vague présente deux

caractéristiques inédites.

La majorité des immigrés ne sont plus des Européens de culture chrétienne, mais des Maghrébins et des Africains subsahariens presque toujours musulmans.

La législation sur le regroupement familial adoptée en 1976 permet à ces immigrés de faire venir leur famille et précise que les enfants nés en France de parents étrangers peuvent, une fois majeurs, accéder à la nationalité française.

Ce mouvement s'emballe dans les années 2000 et le sujet devient tabou : tout recours à des critères d'origine ethnique dans les recensements est prohibé par la loi.

Des chiffres contradictoires circulent, mais les travaux les plus fiables indiquent que le solde annuel de l'immigration en France tourne autour de 150 000 étrangers. Concomitamment, environ 125 000 étrangers obtiennent chaque année la nationalité française.

Cet artifice juridique permet d'affirmer que, *stricto sensu*, le nombre des étrangers ne croît presque pas.

La réalité sociologique est assez différente. Depuis peu, l'Europe et la France sont submergées par des vagues de migrants, qui, pour une minorité, fuient les guerres qui déchirent le Moyen-Orient ainsi que certains pays africains, tandis qu'une majorité quitte sa terre d'origine pour des raisons économiques.

C'est la culture et la religion de la majorité des immigrés et plus encore de leurs descendants qui posent problème aujourd'hui.

Il serait redondant de s'étendre sur l'échec du processus de fusion d'une partie non négligeable de ces populations avec les autochtones.

L'histoire se répète-t-elle ? Au Moyen Âge, la présence musulmane en France et plus encore en Espagne – mais aussi dans de nombreux autres pays européens – a commencé et s'est conclue par un affrontement.

À la différence du contexte médiéval, la présence actuelle des populations musulmanes n'est pas le fruit d'une conquête militaire. Entre-temps, la France, naguère profondément chrétienne, est devenue un État laïc. Théoriquement, les religions, et sur-tout leur dimension normative, devraient être exclues de la "sphère publique" pour être cantonnées à la "sphère privée". En réalité, certaines religions, et l'islam en particulier, s'immiscent de plus en plus sur le terrain politique.

De fait, chaque mois offre son lot de conflits d'ordre confessionnel (construction de mosquées, "carrés confessionnels" dans les cimetières, voile islamique, burkinis et autres, finance ou nourriture halal, etc.), sans parler des crimes terroristes commis par des musulmans intégristes. Ceux-ci, qui constituent une minorité en guerre totale contre la France, s'en prennent aussi bien aux musulmans qui ne respectent pas l'intégralité du droit (fiqh) censé appliquer les principes de la loi (charia) qu'à tous les autres mécréants que sont à leurs yeux les non-musulmans.

Les « Européens [ont] le devoir de disparaître en souriant pour faire place à d'autres peuples et à d'autres civilisations. C'est une invitation implicite à une euthanasie collective », constate Jean-Louis Harouel.

La France a longtemps imposé à des nouveaux venus, pourtant proches sur le plan religieux et culturel, un "modèle républicain" d'assimilation à la nation, qui repoussait leurs origines dans la stricte "sphère privée". La méthode a été largement couronnée de succès.

À partir des années 1980, alors même que le pays était confronté à l'afflux d'étrangers de culture et de confession totalement différentes, le canevas traditionnel a été abandonné sous la pression d'une idéologie multiculturaliste.

Le Conseil européen a ainsi déclaré en 2004 que « *l'intégration est un processus dynamique, à double sens, de compromis réciproque entre tous les immigrants et résidents des États membres* ». Désormais, les étrangers et leurs descendants sont appréhendés comme les vecteurs d'une "diversité enrichissante" vouée à engendrer un irénique "vivre-ensemble". Les pays d'Europe occidentale vivent une grave crise d'identité.

Parallèlement, la France n'en finit plus de s'excuser pour son passé, pourtant souvent glorieux, préférant faire repentance pour ses épisodes les plus sombres.

Las, aucun étranger ne pourra s'assimiler et moins encore aimer la France si les Français n'éprouvent pas un minimum de fierté nationale, sentiment fréquemment diabolisé, sauf le temps des grandes rencontres sportives ! Sur un plan holistique, la haine de soi est mortifère pour le malheureux qui est incapable de se projeter au-delà de son "petit moi" pour embrasser un idéal qui le dépasse.

La France est arrivée à un tournant de son histoire. Face au danger d'implosion de sa société, il est urgent de contrôler réellement et strictement les flux migratoires, tout en rétablissant le modèle d'intégration traditionnel. Pour Jean Sévillia, « *un citoyen français, quelles que soient sa généalogie personnelle et la couleur de sa peau, est spirituellement un descendant des Gaulois. Être français, ce n'est pas naître en France, ce n'est pas posséder une carte d'identité, ce n'est pas bénéficier de la protection sociale, c'est partager un héritage à partir duquel se bâtit un projet d'avenir* » .

De fait, on naît français par le sang, mais on peut aussi et tout autant le devenir par volonté ; prétendre l'inverse reviendrait à trahir plus de quinze siècles d'histoire !

Mais une telle agrégation suppose d'adhérer sans réserve à une condition non négociable : faire sienne l'identité française dont les deux ventricules du cœur battant restent la religion chrétienne et la culture gréco-latine.

<https://www.valeursactuelles.com/clubvaleurs/lincorrect/mythes-et-realites-de-lhistoire-de-limmigration-en-france-119822>